

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné,  
secrétaire-trésorier et directeur général de la susdite municipalité, **QUE:**

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie 10 mars 2021, a été adopté le règlement 215-2020 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie relativement aux secteurs de pente forte. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 11 juin 2021 et est donc entré en vigueur à cette date.

Une copie intégrale du règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

**DONNÉ À RAWDON, CE 16<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-ET-UN.**



\_\_\_\_\_  
Réal Brassard  
Secrétaire-trésorier et directeur général

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné(e), ÉRIC GÉLINAS, secrétaire-trésorier(ère) et directeur(trice) général(e) de la Municipalité de SAINT-DAMIEN certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 22 juillet 2021, entre 15h<sup>30</sup> heures et 16h<sup>30</sup> heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 juillet 2021.

  
\_\_\_\_\_  
Signature